

**Programme de renforcement des capacités en vue de l'établissement et de l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires scientifiquement fondés pour des espèces inscrites à l'Annexe II**

---

***À l'adresse du Secrétariat***

12.91 Le Secrétariat est encouragé à continuer d'élaborer et de peaufiner son programme de (Rev. renforcement des capacités portant sur les bases scientifiques permettant d'élaborer, CoP16) d'établir et d'appliquer des quotas d'exportation nationaux volontaires pour des espèces inscrites à l'Annexe II.